



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_154-DE

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

2019-07-154 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Jean Claude ABANADES, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS
RÉSEAU SANTÉ SOCIAL JEUNES DU LIBOURNAIS : VERS
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2019**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019 - 2/3
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_154-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-Président en charge de l'Action Sociale d'Intérêt Communautaire

Vu la délibération n°2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de La Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale ;

Vu la délibération n°2018-01-014 du 30 janvier 2018 autorisant la signature d'un Contrat Local de Santé du Libournais ;

Vu la signature du Contrat Local de Santé en date du 30 avril 2018 ;

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Libournais a souligné les difficultés importantes en matière d'offre de soins en psychiatrie ainsi que les problématiques de précarité sociale et de souffrance psychique vécue par de nombreux individus sur le territoire. Ces constats ont conduit à inscrire au CLS un axe dédié à l'amélioration du parcours de santé mentale.

Pour atteindre cet objectif, le développement de la prévention et du repérage des personnes en souffrance psychique apparaît comme une nécessité, notamment chez le public jeune.

Le Réseau Santé Social Jeunes du Libournais a pour objet de prévenir la dégradation de l'état psychique des jeunes de 12 à 25 ans isolés en milieu rural, de favoriser leur accès aux soins et de soutenir leurs démarches d'insertion et d'accompagnement social. En outre, si la première raison d'orientation vers le réseau demeure la souffrance psychique, des problématiques sous-jacentes émergent rapidement : problématiques familiales, scolaires, d'insertion, de santé, de sexualité, d'addictions, etc.

Ainsi, le RSSJ assure des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation auprès de jeunes en souffrance psychosociale et de leur famille demandeuse d'information, de soutien et de médiation. Le rôle de prévention du réseau doit permettre d'éviter qu'une situation de crise ne perdure et conduise à une rupture familiale, scolaire ou encore d'insertion professionnelle. Il est également amené à repérer des situations psychopathologiques qui nécessitent une prise en charge médicale du jeune ; cela représente en moyenne 10% des jeunes rencontrés chaque année.

Au-delà des prises en charge individuelles, le RSSJ met en place avec ses partenaires des actions de prévention (forum, débat, stand, atelier, ...) visant à traiter de diverses thématiques : l'adolescence, le harcèlement, les réseaux sociaux, ... auprès d'un public cible ou du grand public.

Si le RSSJ assure déjà une écoute et un accompagnement de proximité à travers ses diverses permanences sur cinq communes de La Cali (Libourne, Coutras, Saint Denis de Pile, Saint Médard de Guizières, Izon), il convient de consolider et renforcer l'intervention du RSSJ sur le territoire communautaire.

Le RSSJ prévoit d'augmenter dès 2019 le temps de présence des psychologues, de créer un poste de direction pour animer le réseau ou encore de mettre en place des actions collectives de prévention. Aussi, les EPCI du Grand Libournais sont sollicités pour soutenir ce déploiement à hauteur de 35 000€, et proportionnellement au nombre d'habitants, soit 20 000€ pour La Cali.

Le RSSJ du Libournais bénéficie par ailleurs de financement du Département de la Gironde (53 510€) et de l'Etat au travers de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (45 000€) et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (18 000€).

Il est proposé de soutenir le RSSJ et de signer une convention d'objectifs pour l'année 2019 articulée autour de 4 axes :

- améliorer le mieux-être des jeunes et la place des parents dans leur fonction éducative,
- prévenir le risque de décrochage scolaire,
- réduire les risques de rupture des parcours professionnels des jeunes de 16 à 25 ans hors scolarité,
- améliorer la visibilité et la connaissance du RSSJ pour en faire un acteur à part entière sur le territoire.

Vu l'avis de la Commission Action Sociale d'Intérêt Communautaire du 04 juin 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 20 000€ pour l'année 2019 au Réseau Santé Social Jeunes du Libournais,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputations budgétaires : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILLO – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 8 juillet 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190701-2019_07_154-DE